

## Mise en œuvre - Échéancier et liste de vérification

Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie

**2019**

**2020**

**2022**



**Entrée en vigueur :**  
**Le 1er juillet 2019**

Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie

*Remarque : Les nouvelles pharmacies ou celles qui n'offrent pas encore des services de préparation magistrale doivent atteindre la conformité dès le 1er juillet 2019.*

**Date butoir de la phase 1**  
**Le 1er janvier 2020**

- Revoir les Normes et le Document d'orientation
- Réaliser une analyse des lacunes
- Élaborer un plan d'action
- Prévoir les exigences de la phase 2; songer à en hâter la mise en œuvre

**Date butoir de la phase 2**  
**Le 1er avril 2022**

- Respecter toutes les exigences de préparation du niveau A
- Formation du personnel et évaluation des compétences
- Évaluation des risques
- Politiques et procédures
- Prévoir les exigences de la phase 3; songer à en hâter la mise en œuvre

**Date butoir de la phase 3**  
**Le 1er juillet 2022**

- Respecter toutes les exigences du niveau B (s'il y a lieu dans la pharmacie)
- Étiquetage et emballage
- Dates limites d'utilisation
- Registres des préparations maîtresses
- Installations et équipement
- Qualité et entreposage des ingrédients
- Registre des préparations
- Entreposage, transport et livraison
- Rappel de produits
- Déclaration des incidents
- Assurance de la qualité

**Entière conformité**  
**Le 1er octobre 2022**

- Respecter toutes les exigences du niveau C (s'il y a lieu dans la pharmacie)
- Préparation de produits dangereux (s'il y a lieu dans la pharmacie)